

Chronique de Québec

Mercredi le 28 mars 1894.

Huitaine de froid. La neige n'a presque pas fondu dans les rues de Québec, où le service des voitures d'hiver se fait encore aujourd'hui comme en janvier.

La fête de Pâques a quelque peu activé le mouvement des affaires.

Pour n'être pas des plus abondantes sur les marchés de la ville, les provisions et victuailles trouvent en général de bons prix.

Il y a, du reste, une remarque qui s'impose : c'est que, malgré la rareté apparente de l'argent, les articles de consommation commandent des prix élevés. Il arrive très souvent que des commerçants annoncent des sacrifices de 30, 40 et 50 p.c. sur leurs stocks ; en réalité, ils n'en font rien ou presque rien. Ce n'est que lorsque la marchandise est détériorée et démodée qu'on se décide à faire un rabais, et encore... Cela explique l'ammoncellement des vieilleries inutiles et nuisibles dans beaucoup de magasins. A Montréal, on est plus prudents ; toutes les semaines, les journaux sont remplis d'annonces en ventes à sacrifices réels de marchandises quelque peu hors de saison. Je crois qu'il y a lieu de réformer l'état de choses existant dans notre ville.

Il se fait un réveil assez accentué dans tous les genres d'affaires.

Tout se prépare pour l'ouverture de la navigation. Dans tous les quartiers de la ville, on fait la toilette des résidences privées et des magasins. De ci de là, quelques maisons en construction. Peu de spéculation sur les immeubles. Au shérif, vente d'une propriété de la succession Guay, donnant un revenu mensuel de \$21.00. Prix d'achat \$1,250.00, à peu près la moitié de la valeur. A remarquer : Les quatre cinquièmes des ventes immobilières à Québec sont faites pour taxes et cotisations dues à la ville. La loi permet ainsi d'endetter la propriété jusqu'à ce que le shérif soit forcé d'intervenir.

Les procureurs de la corporation ne manquent jamais d'arriver au moment propice pour se tailler un large honoraire. De petits spéculateurs parmi lesquels se trouvent, dit-on, des officiers de la ville sont à l'affût de ces bonnes occasions et le tour est joué. Des journalistes de toutes langues et de toutes nuances écrivent beaucoup par le temps qui court à propos de Québec, grâce à la question du service rapide des transatlantiques. On parle même de la trahison des intérêts de Québec. J'aime à croire que ceux qui s'expriment ainsi connaissent parfaitement ce dont il s'agit et sont pris d'un beau dévouement pour notre ville. Quoiqu'il en soit, mieux vaudrait à mon avis une bonne délibération du bureau du commerce et une opinion motivée des hommes d'affaires. Ce qui m'étonne, c'est que ceux-là même qui sont le plus intéressés dans le débat, ne donnent aucun signe de vie. Vous les entendrez par exemple discourir à perte de vue sur la brochure (Royal) relative à l'indépendance ou à l'établissement d'une république au Canada etc., mais ce qui peut être la vie ou la mort commerciale de Québec, allons donc ! cela ne pique pas même la curiosité et voilà comme il se fait que tout le monde, hormis les Québécois, s'émue et suit avec ardeur le débat engagé à propos d'une subvention du gouvernement fédéral à une compagnie qui établirait un service de steamers rapides entre l'Europe et le Canada. Il se peut cependant qu'un de ces jours le bureau du commerce émette, lui aussi, son opinion dans l'intérêt de la ville et du pays et la transmette, dûment

élaborée, aux autorités fédérales pour en saisir la Chambre des Communes présentement en session. Mais il n'y a pas de temps à perdre.

A propos d'un débat récent relatif à des questions de douane, j'ai cru devoir me renseigner auprès des personnes compétentes et voici le résultat : à part certaines difficultés techniques qui sont inhérentes au système lui-même, il n'existe aucun sujet sérieux de plainte. Le fonctionnement est régulier, le personnel en général compétent et de bon vouloir. Je considère qu'il y aurait injustice à blâmer l'administration.

EPICERIES

Semaine excellente en épicerie. Les ventes sont meilleurs et la collection passable.

Le sucre du pays a fait son apparition sur nos marchés à la joie des amateurs du sucre frais ; il faisait 10c la lb. en détail.

Sucres : Jaune, 3½ à 4½c ; Powdered, 5½c ; Cut Loaf, 6½c ; ¼ qt., 6½c ; boîtes, 6½c ; granulé, 4½c ; ¼ quart, 5½c ; ext. ground, 6½c ; boîte, 6½c.

Sirops : Barbades, tonne, No 1, 33 à 34c ; No 2, 31 à 32c ; tierce, 35 à 36c ; quart, 36 à 37c.

Conserves : Homard, \$1.75 à \$1.85 ; Saumon, \$1.35 à \$1.40 ; Tomates, \$1.00 à \$1.05 ; Blé d'Inde, \$1.00 à \$1.05 ; Pois can, No. 1, \$1.00 à \$1.05 ; Huitre, \$1.45 à \$1.50.

Beurre : Frais, 18 à 20c. ; marchand, 17c à 12½c.

Fromage : 11 à 12c.

Huile de charbon : 11 à 12c.

Raisins : Valence, 5½ à 5½c ; "Crown Layers" 5c ; récolte 1892, 5c ; Currants, 4½c à 5.

Vermicelle : en boîte, 5½c lb. en qt. 5c lb. Vermicelle de Québec : Boîte 5c. lb. Quart 4½c lb.

Riz \$3.50 à \$3.60 ; "Pot Barley \$4.25.

Amandes : Tarragone, 13c, do Ecailées, 27c. lb.

Sel : En magasin, 50 à 55c ; fin, ½ de sac 30 à 39c ; gros sac, \$1.45 à \$1.50.

Alcalis : Soda à laver, \$1.00 à \$1.10 ; do à pâte \$2.50 à \$2.75 ; Empois, No. 1, 4½ ; do satin, 7½c ; caustique cassé, \$3.25 à \$3.35.

Allumettes : cartes, \$3.00 à \$3.25 ; Telegraph, \$3.90 à \$4.00 ; Telephone, \$3.70 à \$3.80 ; Dominion, \$2.40 ; Lévis, \$2.25 à \$2.40.

FRUITS

Le commerce des fruits reprend un peu d'activité, les arrivages sont assez considérables. Les prix ne varient pas beaucoup sur la semaine dernière, nous cotons :

Oranges : par 126, \$2.50 à \$2.75 ; par 150, \$3.00 à \$3.25 ; par 176, \$3.50 ; Valence, caisse de 420, \$4.00 ; par 700, \$5.00.

Citrons : \$3.00 à \$3.25 ; Prunes évaporées, 12c ; Cocos, \$5.00 le cent ; Prunes, 6c ; Figues, 10 à 10½c ; Dattes, 6c.

Oignons : "Can. Red" \$2.50 ; Spanish \$3.50 ; Egypte en sac 2½ à 3c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Le commerce des farines et grains de semence est assez actif. Les poissons sont naturellement à la baisse, le carême étant terminé. Il n'en reste cependant pas beaucoup en stock et les prix resteront assez élevés.

Farines : Superfine, \$2.60 à \$2.90 ; Fine, \$2.40 à \$2.50 ; Extra, \$3.00 à \$3.20 ; Patent \$3.60 à \$4.75 ; Forte, \$3.80 à \$4.00 ; S. Roller, \$3.25 à \$3.50.

Grains : Avoine par 34 lbs 37½ à 40c ; Ontario, 40 à 43c ; Son 95c ; Orge 55c ; Gruau \$4.25 à \$4.50 ; fèves \$1.35 à \$1.50 ; Pois No. 1, 80 à 90c ; No. 2, 75 à 80c.

Graines : Mil Can., \$2.20 à \$2.50 ; Amé-

ricain, \$2.00 à \$2.25 ; Trèfle blanc, 18 à 20c ; do Rouge, 8 à 12c ; Alsike, 12 à 16c.

Lards : Short Cut, \$18.00 à \$18.50 ; Do en carcasse "Ontario" 6½ à 7c ; Canadien, 6 à 7c ; Saindoux en saux, \$1.65 à \$1.75 ; chaudière, 9½c.

Poissons : Morue No 1, \$4.25 ; No 2, \$3.75 ; Saumon No 1, \$15.50 ; No 2, \$13.50 ; No 3, \$12.00 ; Hareng, No 1, \$6.00 ; No 2, \$4.00 à \$4.50 ; Anguille, 6 à 6½c lb ; Morue sèche, \$4.00 à \$4.50.

Huiles : Loup-marin "straw" 32 à 35 ; de morue, 36 à 38c.

CUIRS ET CHAUSSURES

Il y a de mauvaises rumeurs dans l'industrie de la chaussure et des cuirs.

Une fabrique de chaussures très importante est en faillite.

Cette fabrique avait cependant des contrats en cours d'exécution pour des milliers de piastres. Les embarras financiers avaient commencé il y a un peu plus d'un mois, alors que, à la demande spéciale et sur les instances des banques, me dit-on, une extension de délai avait été accordée.

Est-ce le concours de circonstances malheureuses, ou le mauvais vouloir, ou le manque de bonne foi, qui a subitement changé les dispositions des directeurs de deux de nos banques canadiennes ? Je n'en sais rien.

Ce que je sais, c'est qu'il y a deux mois, des créanciers de cette maison exigeaient une cession de biens et une liquidation de ses affaires, qu'ils ont été sollicités au contraire par des représentants autorisés de banques qui s'opposaient à la faillite de cette même maison dont les états indiquaient un surplus de près de 25 p.c. ; qui depuis, sur la foi de ces sollicitations, ces mêmes créanciers ont continué de faire des avances ; et qu'aujourd'hui, sans crier gare, ce sont les mêmes représentants de banques qui refusent d'escompter les traites de la maison et précipitent une catastrophe.

Encore une fois, je ne suis pas juge des motifs qui peuvent être très sérieux. Mais ces motifs existaient il y a un mois comme ils existent aujourd'hui ; c'est alors qu'il fallait fermer la maison et liquider.

Les banques y auraient perdu peut-être certaines entrées de fonds, mais elles n'auraient pas endormi des créanciers dans une fausse sécurité et ne leur auraient pas fait encourir des pertes plus lourdes. Je connais des maisons qui sont créancières aujourd'hui pour plus que le double du montant qu'elles avaient à la première alarme. C'est loin d'être satisfaisant pour les intéressés.

L. D.

ASSURANCES.

La législature du Manitoba, a autorisé le gouvernement à prélever une taxe de \$200 par année sur les compagnies d'assurances prenant des risques dans la province.

Une compagnie d'Assurance, "La Compagnie Générale d'Assurance sur la Vie" de Paris, a souscrit 5,000,000 de francs (\$1,000,000) sur l'emprunt fédéral suisse de 20,000,000 de francs.

D'après les calculs de l'Insurance & Finance Chronicle, les pertes par incendie, au Canada, pendant le mois de février 1894, ont été de \$598,800, dont \$276,550 couvertes par les assurances. Depuis le 1er de janvier, les pertes ont été de \$990,100 avec \$545,950 d'assurances.